



**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)  
Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2013**

**Base légale :**

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

**Liste de présence :**

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BRITZ Joseph	Éducation Nationale	Excusé
DELVAUX Léon	MAE, Direction 2	<input checked="" type="checkbox"/>
ENTRINGER Josiane	Enseignement supérieur et Recherche	Excusée
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
GOERENS Pierre	Service des Médias et des Communications	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
KASS Ralph	Égalité des Chances (suppl.)	Excusé
LENERT Jerry	Enseignement supérieur et Recherche	Excusé
NEYENS Michel	Famille	Excusé
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
SCHLIM Romain	Administration du personnel de l'État (suppl.)	Excusé
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHWEICH Claude	Agriculture	Excusé
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Santé	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	Excusé
WIRTZ Raoul	Finances	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	Excusée

### **1) Approbation de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du CID.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2013**

Le procès-verbal modifié, suite à l'amendement proposé par le délégué de l'Inspection générale des Finances, est approuvé par les membres du comité interministériel. Il sera publié sur le site internet de la Coopération luxembourgeoise.

### **3) Mécanisme de cohérence des politiques pour le développement**

Suite à la demande du délégué du Ministère des Finances le point relatif au principe et au fonctionnement du mécanisme de cohérence a été ajouté à l'ordre du jour de cette réunion.

La Présidente du comité explique que la discussion portant sur ledit sujet peut se dérouler de deux manières, soit de manière théorique sur base des exemples d'autres pays, soit de manière pratique. Dans un premier temps, la Présidente a jugé utile d'avoir un débat pratique avec un exemple bien précis. C'est dans cette optique qu'une discussion a eu lieu sur les biocarburants pour voir aussi si, à partir d'un exemple concret, il est possible d'avoir une discussion de principe sur la méthode.

Pour ce qui est du sujet pratique qui a été discuté lors de la réunion précédente, la Présidente rajoute que ce sujet a été choisi afin de présenter aux membres du comité interministériel par des experts en la matière, un premier état des lieux des biocarburants de première ou de deuxième générations ainsi que les obligations pour le Luxembourg et ses prises positions. Cette discussion a été utile dans ce sens qu'elle a permis, grâce à un exemple concret, de se familiariser avec le sujet d'un possible mécanisme de cohérence des politiques et de montrer que l'aspect du développement a été apparemment dûment pris en compte.

Les délégués ont pris note que le sujet de la cohérence des politiques et du mécanisme a fait partie de la campagne électorale de certains partis politiques. Le prochain programme gouvernemental pourrait dès lors faire référence au comité interministériel et au mécanisme de cohérence des politiques pour le développement.

La Présidente estime que le comité interministériel doit continuer ses débats et être prêt à proposer un mécanisme de cohérence au prochain membre du gouvernement, qui aura dans ses attributions la coopération et l'action humanitaire et, si ce dernier le juge utile, aux autres ministres.

Le délégué du Ministère des Finances salue l'utilité du débat sur les biocarburants. Il se demande toutefois comment il est possible de parvenir à une méthodologie mais se dit prêt à continuer les travaux.

S'agissant de la méthodologie, la Présidente voit 3 étapes :

1. Dans un premier temps, il faut que le comité interministériel décide de se saisir d'un sujet précis. Cette décision devrait être prise d'un commun accord. Il reviendra au comité de décider de ses sujets prioritaires.

2. La deuxième étape concerne le traitement des différents sujets. Le comité n'est pas censé connaître tous les sujets, mais il peut entendre des présentations par des experts.

3. Le comité interministériel devra ensuite se faire une opinion dans quelle mesure l'aspect de la coopération au développement est pris en considération. La dernière étape consiste à tirer des conclusions ou constatations d'un débat.

A la demande du délégué du Ministère des Finance, la déléguée du Ministère de l'Égalité des Chances présente brièvement les expériences faites par son ministère concernant les outils pour rendre attentifs la populations et les différents ministères et administrations au sujet du genre et propose de les appliquer éventuellement pour ce qui est de la coopération au développement. Son ministère a mis au point des fiches d'impact relatives au genre qui sont diffusées aux différents ministères lorsqu'un projet de loi en la matière est élaboré. En outre, des cours de formation obligatoires à l'attention des nouveaux fonctionnaires ont également été mis en place pour attirer leur attention au sujet. D'autres mesures sont encore la mise en place d'un site internet et d'un programme éducatif ou encore les interventions dans les écoles.

Elle mentionne à ce sujet également l'outil du « gender mainstreaming » qui peut aussi s'avérer utile pour ce qui est de la coopération au développement.

La Présidente explique qu'à ce stade l'objectif du comité interministériel est de garantir une prise de conscience du sujet de la cohérence des politiques pour le développement et sans aller aussi loin que le genre.

Le délégué de l'IGF précise que le rôle du comité interministériel est clairement défini, à savoir qu'il veille à ce que les politiques en matière de coopération au développement soient cohérentes au sein du gouvernement. Le rôle de guide appartient au ministère ayant la coopération au développement dans ses attributions. Tous les aspects de la cohérence des politiques peuvent être discutés au sein de ce comité mais il appartient au niveau politique de trancher.

A la fin de la discussion, Monsieur Tonnar, adjoint au sein de la Direction de la Coopération, précise que le sujet de la cohérence des politiques est également mentionné dans les rapports d'évaluation du Comité d'aide au développement. Ce dernier a d'ailleurs proposé de mettre en place un plan annuel de travail avec des sujets bien définis dès le début de l'année.

#### **4) Nouvelle composition du comité interministériel suite aux élections législatives du 20 octobre 2013**

La Présidente rappelle que d'après l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement « *Chaque membre du gouvernement désigne, pour la durée de son mandat, un délégué pour siéger au comité interministériel et en informe le ministre ayant dans ses attributions la Coopération et l'Action humanitaire. Le ministre des Finances sera en outre représenté par un agent de l'Inspection générale des finances* ». A cet effet, lorsque le

nouveau gouvernement sera nommé, le Ministre ayant la Coopération au développement dans ses attributions, enverra une lettre aux différents ministres afin qu'ils nomment un délégué (et un suppléant) qui les représente pour les différents départements ministériels qu'ils dirigent. Cette lettre sera envoyée le 6 décembre prochain et une copie sera envoyée aux membres actuels du comité interministériel.

Etant donné l'importance du rendez-vous annuel avec le Cercle des ONG, la Présidente décide de maintenir la réunion du 13 décembre, même si la plupart des ministres n'auront pas encore désigné leurs nouveaux représentants.

### **5) APD - Contributions annuelles des ministères aux différentes organisations internationales**

La Présidente explique que récemment les membres du comité interministériel ont été contactés par la Direction de la Coopération au Développement en vue d'un questionnaire du Comité d'aide au développement. Dans ce formulaire, il s'agit d'énumérer les différentes contributions aux budgets des organisations onusiennes et multilatérales en général. Différents ministères ont répondu à cet appel et leurs données ont été incluses dans ledit formulaire.

La Présidente lance un nouvel appel aux membres du comité interministériel de bien vouloir faire connaître les différentes contributions multilatérales de leur(s) ministère(s) aux organisations internationales ou programmes multilatéraux et de faire parvenir ces données à la Direction de la Coopération.

A ce sujet, il s'avère aussi utile de procéder à un échange de données relatives aux différentes contributions en vue de permettre une plus grande cohérence entre actions entre différents ministères. Ainsi par exemple, la Direction de la Coopération au Développement a été informée par le Ministère des Finances de l'existence du « Central American Pacific Technical Assistance Fund » mis en place par la Banque mondiale, qui soutient le Nicaragua et le Salvador, deux pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. La coopération luxembourgeoise pourrait envisager de participer financièrement à ce fonds d'assistance.

Le délégué du Ministère des Finances encourage cette coopération entre ministère en matière de coopération au développement. Suite à sa demande d'une éventuelle contribution à la Banque asiatique de développement (ADB) pour venir en aide aux personnes affectées par le Typhon Haiyan, il rappelle que la Direction de la Coopération l'a rendu attentif quant à la mauvaise expérience faite avec la ADB notamment pour ce qui est du « Tsunami Trust Fund ».

Un autre point abordé dans ce contexte est la globalité du budget de l'aide publique au développement. Madame Schommer rappelle que le rapport annuel mentionne les contributions des différents ministères pour ce qui est de leur part dans l'APD. Un échange a bien lieu pour pouvoir établir ces statistiques, mais parfois il s'avère utile de coopérer lorsque les autres ministères préparent leur budget. Le délégué de l'IGF propose à ce que la Direction de la Coopération au Développement rassemble toutes les données de développement éligibles du CAD.

Le délégué du Service des Médias et des Communications note qu'il sera non seulement utile d'échanger des données en matière de financement, mais également pour ce qui est des informations quant au contenu de certaines actions comme par exemple en matière de technologies d'information et de communications (TIC).

Madame Schommer explique qu'étant donné l'engagement de la coopération luxembourgeoise dans le domaine TIC et emergency.lu, une conférence aura lieu l'année prochaine qui regroupera plusieurs groupes de travail internationaux en la matière. Différents acteurs importants non seulement pour la coopération luxembourgeoise mais également pour le Service des Médias et des Communications, se rendront à Luxembourg.

## **5) Divers**

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil au 2<sup>ème</sup> semestre 2015, la Présidente explique que l'année 2015 sera l'année européenne de développement. Un acte formel de clôture aura lieu à la fin de l'année et donc à la fin de la Présidence luxembourgeoise.

Des concepts clairs doivent être définis afin de bénéficier également d'une subvention de la part de la Commission européenne. La Direction de la Coopération au Développement se trouve actuellement dans une phase préliminaire de réflexion. La Présidente propose d'aborder la discussion à une réunion ultérieure et de se pencher sur la question de la déclinaison de l'année européenne de développement au Luxembourg dans les ministères autres que celui des affaires étrangères.

<b>Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 13 décembre 2013 à 10h30</b>
---